

MARINE ET COLONIES

BUREAUX
des
ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE
et des
TROUPES DE LA MARINE

Circulaire ministérielle
du 21 juin 1888

*État nominatif des hommes de (2)
au (4)
résidant dans (3)
et susceptibles d'être mobilisés.*

NOMS ET PRÉNOMS	GRADES	ARMES ou CORPS D'ORIGINE (5)	NUMÉROS DE LA MATRICULE du corps (6)	CLASSE DE RECRUTEMENT et de mobilisation	SUBDIVISION de TIRAGE AU SORT	OBSERVATIONS

A , le 188
Le Commandant des troupes,

(1) Colonie ou protectorat d
(2) L'armée de mer ou l'armée de terre.
(3) La colonie ou les pays soumis au Protectorat.
(4) 4^{er} janvier ou 4^{er} juillet 188
(5) Groupes les hommes par arme d'origine.
(6) Pour les marins des équipages de la flotte, indiquer le numéro initial de la division.